SÛRETÉ – RNCP36648

Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS)

Objectifs :

- **Exercer une activité de sécurité privée dans le respect du cadre réglementaire en vigueur**
- **Maîtriser les aspects juridiques des activités de sécurité privée**
- **Maîtriser les aspects techniques et opérationnels des activités de sécurité privée**

Durée de la formation :

182h (examen inclus)

Nombre de stagiaires :

Groupe de 12 personnes max.

Délais d'accès :

2 mois avant l'action de formation

Public concerné :

Salariés exerçants des activités de surveillance humaine. Personnel souhaitant débuter dans la fonction d'Agent de prévention et de sécurité

Responsable pédagogique :

FREDY Emmanuel

Intervenants :

Formateurs diplômés, reconnu par l'ADEF

Prérequis

Avoir un casier judiciaire vierge
Autorisation préalable délivré par le CNAPS. Attestation maitrise de la langue française

Validation

Questionnaire écrit épreuve orales et mises en situation en présence d'un jury externe. 14 modules – note minimum 12/20 à chaque module.

Méthodes pédagogiques :

Apport de connaissances théoriques
Apprentissages par cas concrets séquentiels
Certification par mise en situation
Evaluations théoriques et pratiques en cours de formation

Présence

Feuille d'émargement à signer par demi-journée par les stagiaires et contre signée par le formateur

Certificateur : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE • Date de l'enregistrement : 01-07-2022

CONTENU DE LA FORMATION

I. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVÉE

Connaître le livre VI du Code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application : 5 heures

Maîtriser :

- L'explication initiale du livre VI (contexte, logique) ;
- L'architecture d'ensemble ;
- Les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ;
- Le principe d'exercice exclusif ;
- Le principe de neutralité ;
- La détention et usage des armes ;
- Le port des uniformes et insignes ;
- Les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ;
- Les spécificités des services internes ;
- Le régime de la carte professionnelle DRACAR.

Connaître les dispositions utiles du code pénal : 3 heures

Ce module renforcé dans spécificité APS, par des exercices pratiques. Ce travail est issu d'une réflexion paritaire de la branche.
Savoir appliquer les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir :

- Les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police ;
- La non-assistance à personne en danger ;
- L'omission d'empêcher un crime ou un délit ;
- L'usurpation de fonctions ;
- L'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ;
- L'appropriation frauduleuse ;
- Le fonctionnement des juridictions pénales.

SÛRETÉ – RNCP36648

Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS)

Objectifs :

- **Exercer une activité de sécurité privée dans le respect du cadre réglementaire en vigueur**
- **Maîtriser les aspects juridiques des activités de sécurité privée**
- **Maîtriser les aspects techniques et opérationnels des activités de sécurité privée**

Durée de la formation :

182h (examen inclus)

Nombre de stagiaires :

Groupe de 12 personnes max.

Délais d'accès :

2 mois avant l'action de formation

Public concerné :

Salariés exerçants des activités de surveillance humaine. Personnel souhaitant débuter dans la fonction d'Agent de prévention et de sécurité

Responsable pédagogique :

FREDY Emmanuel

Intervenants :

Formateurs diplômés, reconnu par l'ADEF

Prérequis

Avoir un casier judiciaire vierge
Autorisation préalable délivré par le CNAPS. Attestation maitrise de la langue française

Validation

Questionnaire écrit épreuve orales et mises en situation en présence d'un jury externe. 14 modules – note minimum 12/20 à chaque module.

Méthodes pédagogiques :

Apport de connaissances théoriques
Apprentissages par cas concrets séquentiels
Certification par mise en situation
Evaluations théoriques et pratiques en cours de formation

Présence

Feuille d'émargement à signer par demi-journée par les stagiaires et contre signée par le formateur

Certificateur : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE • Date de l'enregistrement : 01-07-2022

CONTENU DE LA FORMATION

Application de l'article 73 du code de procédure pénale : 2 heures

Savoir respecter et maîtriser les conditions d'interpellation de l'article 73 du CPP

Application du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS : 5 heures, dont, mise en situation pratique 2 Heures

Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques : 2 heures

Connaître la législation relative :

- Au respect de la vie privée ;
- Au respect du droit de propriété ;
- Aux juridictions civiles ;
- À la CNIL.

Respecter la déontologie professionnelle : 4 heures

Respecter :

- Le secret professionnel ;
- Les principes déontologiques ;
- Être averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques et associées.

Connaître les principes de la République française 3 heures

- Les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ;
- Les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ;
- L'Etat de droit et le respect de l'ordre public

SÛRETÉ – RNCP36648

Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS)

Objectifs :

- **Exercer une activité de sécurité privée dans le respect du cadre réglementaire en vigueur**
- **Maîtriser les aspects juridiques des activités de sécurité privée**
- **Maîtriser les aspects techniques et opérationnels des activités de sécurité privée**

Durée de la formation :

182h (examen inclus)

Nombre de stagiaires :

Groupe de 12 personnes max.

Délais d'accès :

2 mois avant l'action de formation

Public concerné :

Salariés exerçants des activités de surveillance humaine. Personnel souhaitant débuter dans la fonction d'Agent de prévention et de sécurité

Responsable pédagogique :

FREDY Emmanuel

Intervenants :

Formateurs diplômés, reconnu par l'ADEF

Prérequis

Avoir un casier judiciaire vierge
Autorisation préalable délivré par le CNAPS. Attestation maitrise de la langue française

Validation

Questionnaire écrit épreuve orales et mises en situation en présence d'un jury externe. 14 modules – note minimum 12/20 à chaque module.

Méthodes pédagogiques :

Apport de connaissances théoriques
Apprentissages par cas concrets séquentiels
Certification par mise en situation
Evaluations théoriques et pratiques en cours de formation

Présence

Feuille d'émargement à signer par demi-journée par les stagiaires et contre signée par le formateur

Certificateur : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE • Date de l'enregistrement : 01-07-2022

CONTENU DE LA FORMATION

II. GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES

Savoir analyser les comportements conflictuels : 3 heures

Connaître :

- Les origines des conflits ;
- Les différents types de conflits ;
- La stimulation et les motivations des conflits ;
- Les étapes d'un conflit ;
- La prévention du conflit.

Savoir résoudre un conflit : 2 heures

Savoir :

- Traiter une agression verbale ;
- Gérer les émotions ;
- Adopter des techniques verbales ;
- Intervenir par étapes ;
- Adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés.

Gérer les conflits : 9 heures, dont, mise en situation pratique 7 Heures

Gestion du conflit :

- Évaluation de la dangerosité du conflit ;
- Savoir gérer le conflit ;
- Savoir gérer les conséquences du conflit

III. TRANSMISSION DES CONSIGNES ET INFORMATIONS

Savoir transmettre des consignes : 2 heures

Savoir :

- Mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ;
- Transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles ;
- Transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents.

SÛRETÉ – RNCP36648

Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS)

Objectifs :

- **Exercer une activité de sécurité privée dans le respect du cadre réglementaire en vigueur**
- **Maîtriser les aspects juridiques des activités de sécurité privée**
- **Maîtriser les aspects techniques et opérationnels des activités de sécurité privée**

Durée de la formation :

182h (examen inclus)

Nombre de stagiaires :

Groupe de 12 personnes max.

Délais d'accès :

2 mois avant l'action de formation

Public concerné :

Salariés exerçants des activités de surveillance humaine. Personnel souhaitant débuter dans la fonction d'Agent de prévention et de sécurité

Responsable pédagogique :

FREDY Emmanuel

Intervenants :

Formateurs diplômés, reconnu par l'ADEF

Prérequis

Avoir un casier judiciaire vierge
Autorisation préalable délivré par le CNAPS. Attestation maitrise de la langue française

Validation

Questionnaire écrit épreuve orales et mises en situation en présence d'un jury externe. 14 modules – note minimum 12/20 à chaque module.

Méthodes pédagogiques :

Apport de connaissances théoriques
Apprentissages par cas concrets séquentiels
Certification par mise en situation
Evaluations théoriques et pratiques en cours de formation

Présence

Feuille d'émargement à signer par demi-journée par les stagiaires et contre signée par le formateur

Certificateur : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE • Date de l'enregistrement : 01-07-2022

CONTENU DE LA FORMATION

Maîtriser les techniques d'information et de communication : 3 heures

Savoir :

- Travailler sa présentation et son attitude ;
- Accueillir, informer, orienter ;
- Gérer un appel suspect.

Réaliser une remontée d'informations : 4 heures

Savoir :

- Faire un compte rendu oral ;
- Faire un compte rendu écrit ;
- Faire un rapport.

Savoir transmettre les consignes et les informations : 6 heures de mise en pratique

Savoir :

- Transmettre les consignes ;
- Transmettre les informations.

IV. GESTION DES RISQUES

Connaître les risques majeurs : 3 heures, dont, mise en situation pratique 1 Heures

Maîtriser :

- Les plans de prévention ;
- Le document unique ;
- Les plans particuliers d'intervention (PPI, POI, PPRT, etc…) ;
- Organisation de l'intervention ;
- Directive SEVESO.

Connaître les risques électriques : 1 heure

Sensibilisation aux risques électriques.

SÛRETÉ – RNCP36648

Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS)

Objectifs :

- **Exercer une activité de sécurité privée dans le respect du cadre réglementaire en vigueur**
- **Maîtriser les aspects juridiques des activités de sécurité privée**
- **Maîtriser les aspects techniques et opérationnels des activités de sécurité privée**

Durée de la formation :

182h (examen inclus)

Nombre de stagiaires :

Groupe de 12 personnes max.

Délais d'accès :

2 mois avant l'action de formation

Public concerné :

Salariés exerçants des activités de surveillance humaine. Personnel souhaitant débuter dans la fonction d'Agent de prévention et de sécurité

Responsable pédagogique :

FREDY Emmanuel

Intervenants :

Formateurs diplômés, reconnu par l'ADEF

Prérequis

Avoir un casier judiciaire vierge
Autorisation préalable délivré par le CNAPS. Attestation maitrise de la langue française

Validation

Questionnaire écrit épreuve orales et mises en situation en présence d'un jury externe. 14 modules – note minimum 12/20 à chaque module.

Méthodes pédagogiques :

Apport de connaissances théoriques
Apprentissages par cas concrets séquentiels
Certification par mise en situation
Evaluations théoriques et pratiques en cours de formation

Présence

Feuille d'émargement à signer par demi-journée par les stagiaires et contre signée par le formateur

Certificateur : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE • Date de l'enregistrement : 01-07-2022

CONTENU DE LA FORMATION

Initiation au risque incendie : 8 heures, dont, mise en situation pratique 4 Heures

Savoir :

- Reconnaître les causes et les effets des incendies ;
- Utiliser un tableau de signalisation incendie ;
- Repérer les agents, les procédés et les matériels ;
- Organiser une intervention.

Maîtriser la gestion des alarmes : 4 heures

Savoir gérer :

- Une alarme intrusion ;
- Une alarme incendie ;
- Une alarme GTC/GTB.

Protéger le travailleur isolé : 1 heure

Connaître les dispositions visant à protéger un travailleur isolé « DATI »

V. SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE

Savoir accueillir et contrôler les accès : 8 heures, dont, mise en situation pratique 4 Heures

Savoir :

- contrôler un parking ;
- filtrer les véhicules ;
- filtrer les personnes ;
- donner une alerte.

Maîtriser un poste de contrôle de sécurité : 8 heures, dont, mise en situation pratique 4 Heures

Savoir :

- Prendre en compte le matériel ;
- Prendre en compte les documents ;
- Prendre en compte la gestion de flux de personnel et des intervenants ;
- Prendre en compte la gestion des clés ;
- Prendre en compte l'utilisation des moyens de communication.

SÛRETÉ – RNCP36648

Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS)

Objectifs :

- **Exercer une activité de sécurité privée dans le respect du cadre réglementaire en vigueur**
- **Maîtriser les aspects juridiques des activités de sécurité privée**
- **Maîtriser les aspects techniques et opérationnels des activités de sécurité privée**

Durée de la formation :

182h (examen inclus)

Nombre de stagiaires :

Groupe de 12 personnes max.

Délais d'accès :

2 mois avant l'action de formation

Public concerné :

Salariés exerçants des activités de surveillance humaine. Personnel souhaitant débuter dans la fonction d'Agent de prévention et de sécurité

Responsable pédagogique :

FREDY Emmanuel

Intervenants :

Formateurs diplômés, reconnu par l'ADEF

Prérequis

Avoir un casier judiciaire vierge
Autorisation préalable délivré par le CNAPS. Attestation maitrise de la langue française

Validation

Questionnaire écrit épreuve orales et mises en situation en présence d'un jury externe. 14 modules – note minimum 12/20 à chaque module.

Méthodes pédagogiques :

Apport de connaissances théoriques
Apprentissages par cas concrets séquentiels
Certification par mise en situation
Evaluations théoriques et pratiques en cours de formation

Présence

Feuille d'émargement à signer par demi-journée par les stagiaires et contre signée par le formateur

Certificateur : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE • Date de l'enregistrement : 01-07-2022

CONTENU DE LA FORMATION

Rondes et surveillance et systèmes de contrôle des rondes : 13 heures, dont, mise en situation 8 Heures

Savoir :

- Effectuer une ronde selon un itinéraire et une fréquence définis ;
- Adapter son comportement lors d'une ronde ;
- Comprendre la notion et les objectifs de la ronde aléatoire.

VI. EVENEMENTIEL

Gestion de l'évènementiel : 8 heures

Maîtriser :

- La problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel ;
- Le cadre légal des rassemblements ;
- La sécurisation des spectacles et concerts ;
- La gestion d'un évènement (analyser le risque, le lieu, les acteurs, le contexte).

Inspection visuelle et palpation de sécurité : 6 heures, dont, mise en situation pratique 3 Heures

Connaître :

- Le cadre légal de la palpation et de l'inspection visuelle des bagages ;
- La technique d'inspection visuelle et de palpation ;
- Les différents niveaux du plan Vigipirate et les mesures qui s'appliquent.

VII. TELESURVEILLANCE ET VIDEOPROTECTION

Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance – Alarme : 8 heures, dont, mise en pratique 5 Heures

Maîtriser :

- Le corpus juridique de la télésurveillance et vidéosurveillance ;
- La chaine de télé sécurité ;
- Le schéma d'installation de la vidéosurveillance.

SÛRETÉ – RNCP36648

Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS)

Objectifs :

- **Exercer une activité de sécurité privée dans le respect du cadre réglementaire en vigueur**
- **Maîtriser les aspects juridiques des activités de sécurité privée**
- **Maîtriser les aspects techniques et opérationnels des activités de sécurité privée**

Durée de la formation :

182h (examen inclus)

Nombre de stagiaires :

Groupe de 12 personnes max.

Délais d'accès :

2 mois avant l'action de formation

Public concerné :

Salariés exerçants des activités de surveillance humaine. Personnel souhaitant débuter dans la fonction d'Agent de prévention et de sécurité

Responsable pédagogique :

FREDY Emmanuel

Intervenants :

Formateurs diplômés, reconnu par l'ADEF

Prérequis

Avoir un casier judiciaire vierge
Autorisation préalable délivré par le CNAPS. Attestation maitrise de la langue française

Validation

Questionnaire écrit épreuve orales et mises en situation en présence d'un jury externe. 14 modules – note minimum 12/20 à chaque module.

Méthodes pédagogiques :

Apport de connaissances théoriques
Apprentissages par cas concrets séquentiels
Certification par mise en situation
Evaluations théoriques et pratiques en cours de formation

Présence

Feuille d'émargement à signer par demi-journée par les stagiaires et contre signée par le formateur

Certificateur : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE • Date de l'enregistrement : 01-07-2022

CONTENU DE LA FORMATION

VIII. GESTION DES PREMIERS SECOURS

Avoir les gestes élémentaires de premiers secours, conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS : 14 heures, dont 7 heures de mise en situation pratique

Connaître :

- Le programme national du SST – INRS ou PSC1
- La conduite à tenir face aux premiers secours.
- Savoir alerter et secourir.